La France publie des mises en garde sur le commerce avec les colonies israÃ©liennes

Description

AprÃ¨s la Grande Bretagne et les Pays-bas, La France vient de publier des mises en garde sur le commerce avec les colonies:

(Aller Ã Â« Infos Utiles)

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/israel-territoires-palestiniens-12265/

ActivitÃ©s dans les colonies

- La Cisjordanie, y compris JÃ©rusalem-Est, Gaza et les hauteurs du Golan sont des territoires occupÃ©s par IsraÃ«l depuis 1967. Les colonies sont illÃ©gales en vertu du droit international.
- En consÃ©quence, il existe des risques liÃ©s aux activitÃ©s Ã©conomiques et financiÃ¨res dans les colonies israÃ©liennes. Les transactions financiÃ¨res, les investissements, les achats, les approvisionnements ainsi que dâ??autres activitÃ©s Ã©conomiques dans les colonies ou bÃ©nÃ©ficiant aux colonies, entraÃ®nent des risques juridiques et Ã©conomiques liÃ©s au fait que les colonies israÃ©liennes, selon le droit international, sont construites sur des terres occupÃ©es et ne sont pas reconnues comme faisant partie du territoire dâ??IsraÃ«l. Ceci est susceptible dâ??entraÃ®ner des litiges liÃ©s Ã la terre, Ã lâ??eau, aux ressources minÃ©rales et autres ressources naturelles, qui pourraient faire lâ??objet dâ??un achat ou dâ??investissement, comme des risques rÃ©putationnels.
- Les citoyens et entreprises qui envisagent des activitÃ©s Ã©conomiques ou financiÃ¨res dans les colonies sont appelÃ©s Ã solliciter un avis juridique appropriÃ© avant de procÃ©der Ã ces activitÃ©s.

date crÃ©Ã©e
2014/06/25